

**ECOLE MARIE JOSEPH**36 Rue Monseigneur Alfred Daumas  
06300 NICETEL : 04 93 89 08 29  
FAX: 04 93 89 89 57Courriel : [secretariat@ecolemariejoseph.com](mailto:secretariat@ecolemariejoseph.com)[direction@ecolemariejoseph.com](mailto:direction@ecolemariejoseph.com)Site : <http://ecolemariejoseph.e-monsite.com/>**Les tarifs de l'année 2024-2025****Contribution familiale**68€/mois (de septembre à juin inclus)  
+ 8.50€ d'assurance scolaire/an  
18€/trimestre/élève de coopérative scolaire (sorties, intervenants extérieurs)**Garderie et Etude Surveillée**

Les mois de l'année scolaire étant inégaux en jours de classe, le forfait est une moyenne calculée sur l'année.

Les enfants qui sont en classes élémentaires (du CP au CM2) iront en salle d'étude pour faire leurs devoirs de 16h30 à 17h30, **mais attention ce n'est pas une étude dirigée.****Les retards :**

- Au-delà de 17h30 (étude surveillée) les enfants seront envoyés en garderie du soir et facturé 5 €
- Au-delà de 18h, le retard sera facturé **10 €**
- Pour les externes, au-delà de 17h30, les enfants seront envoyés à la cantine et le repas sera facturé 10 €

**Forfaits mensuels**

- N°1 : garderie du matin (7h30-8h) : **17 €**
- N°2elem : étude surveillée du CP au CM2 (16h30-17h30) : **20 €**
- N°2mater : garderie de l'après-midi pour les maternelles (16h30-17h30) : **19 €**
- N°3elem : garderie du matin + étude surveillée : **27 €**
- N°3mater : garderie du matin + garderie de l'après-midi : **25 €**
- N°4elem : étude surveillée + garderies du soir (16h30-18h) : **27 €**
- N°4mater : garderie de l'après-midi + garderie du soir (16h30-18h) : **25 €**
- N°5elem : toutes les garderies : **35 €**
- N°5mater : toutes les garderies : **33 €**

**Garderie occasionnelle**7h30 à 8h00  
16h30 à 18h00**5 €****Restauration**

- 7€/repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement)  
*(Sous réserve du maintien de la subvention mairie fixée à 0.675€ par repas – Elle sera déduite de la facturation dès réception)*
  - 7€/repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement) pour les élèves non-niçois
  - 3€/repas pris dans l'enceinte de l'école (frais de surveillance) pour les enfants ayant un PAI et apportant leur propre panier repas.
- Au choix : forfaits 1, 2, 3 ou 4 repas/semaine*
- Pas de cantine au mois de juillet*

**Restauration occasionnelle**

10 € le repas

**NB** : Seule l'absence de quatre jours consécutifs sera remboursée sur demande écrite des parents et présentation d'un certificat médical.